

CREULLY-SUR-SEULLES (*Calvados*)

Château de Creullet

Croisées

1730 / 1740



La belle ordonnance classique du château de Creullet semble nous l'avoir transmis sans grands changements depuis le XVIIIe siècle. Il n'en est pourtant rien, puisque le dessein initial était beaucoup plus ambitieux et que ce qu'il nous est donné à voir aujourd'hui est le fruit d'une reconstruction partielle au début du XXe siècle. La réussite est remarquable et seul un examen attentif permet de déceler les remaniements. Le remodelage a heureusement préservé une part importante du château classique et notamment ses croisées copiées fidèlement au siècle dernier. Certaines ont été modifiées pour moderniser leur espagnolette, les doter de grands carreaux ou d'une imposte, mais dans l'ensemble elles conservent une belle authenticité, et en particulier leurs contrevents brisés d'origine.

1 / L'édifice¹

Le fief de Creullet, appelé le « fief Le Conte » jusqu'au XVIIe siècle, dépendait de la puissante baronnie de Creully. A la fin du XIVe siècle, le fief Le Conte appartient à Pierre Gondouin, seigneur de Thaon, qui le cède à Guillaume de Creullet. En 1426, il entre dans la famille de Hérissy pour plus de deux siècles. Vers 1662, lorsque Jean de Hérissy meurt, il a quatre sœurs et deux filles. Le domaine passe à Jeanne, sa fille aînée, qui épouse en 1632 Louis d'Escoville (mort en 1673). De cette union naît un fils unique qui meurt en 1651 à l'âge de dix-neuf ans. La mort prématurée de cet héritier occasionne un partage de la propriété entre Jeanne et sa sœur Renée qui avait épousé vers 1640 Charles Cormier de La Bindelière. Après avoir acquis en propre la propriété, Charles décède en 1679 et son épouse en 1682, laissant Creullet à leur fille Marguerite, mariée à Louis de Quincey en 1669. Leur fille unique, née à Creullet en 1670, est emportée par une fièvre à vingt-quatre ans. Après le décès de Louis de Quincey en 1708 et de Marguerite de Cormier quelques années plus tard, Creullet est à nouveau en déshérence et partagée en 1726 en quatre lots entre les sœurs de Jean de Hérissy : Anne, Marie, Esther et Françoise. La première, mariée à Rénobert de Syresme, choisit le premier lot tenant le titre et le manoir. A partir de 1731, le domaine est acquis par Jacques Crevel, avocat au Parlement de Normandie, qui tente de le reconstituer en achetant plusieurs biens aux héritières. En 1762, deux ans avant sa mort, il le cède à Jacques-Thomas de Vauquelin, qui le transmet par succession anticipée à sa fille aînée Charlotte. En 1827, Creullet est à nouveau vendu au Comte de Montlivault, préfet du calvados, puis en 1841 aux époux Rozet d'Infreville, et en 1852 à Mme Labbey de Druval et sa sœur, Mlle Adam de la Pommeraie, dont les descendants sont à l'origine de la transformation du château entre 1910 et 1926 pour lui donner sa physionomie actuelle. Il est aujourd'hui la propriété de la famille du Moustier de Canchy.



Fig. E.1. Le château de Creullet au début du XXe siècle, avant transformation.
Carte postale « Collection R. D. » (recadrée)

Le château de plan massé qui s'offre à nous aujourd'hui est le fruit d'une habile transformation réalisée dans les années 1910 par Henri Charles Alexis Labbey de Druval. Un grand dessein était prévu à Creullet qu'il faut imaginer au travers des éléments qui subsistent, et notamment une somptueuse clôture de pierre qui ouvre sur un grand canal, du plan cadastral du début du XIXe siècle (fig. E.3) et des photos du château avant transformation (fig. E.1). Le plan montre un château plus ou moins axé sur le canal et fermé au nord-est par un ensemble

¹ B. Leconte d'Ymouville, « Creullet », dans *Cinq châteaux normands entre Bayeux et Caen*, Art de Basse-Normandie, n°607, Caen, 1966, p. 63-67.
B. Decaris, *Creully, château de Creullet, étude préalable à la restauration des jardins*, 1994 (consultable à la DRAC de Normandie).

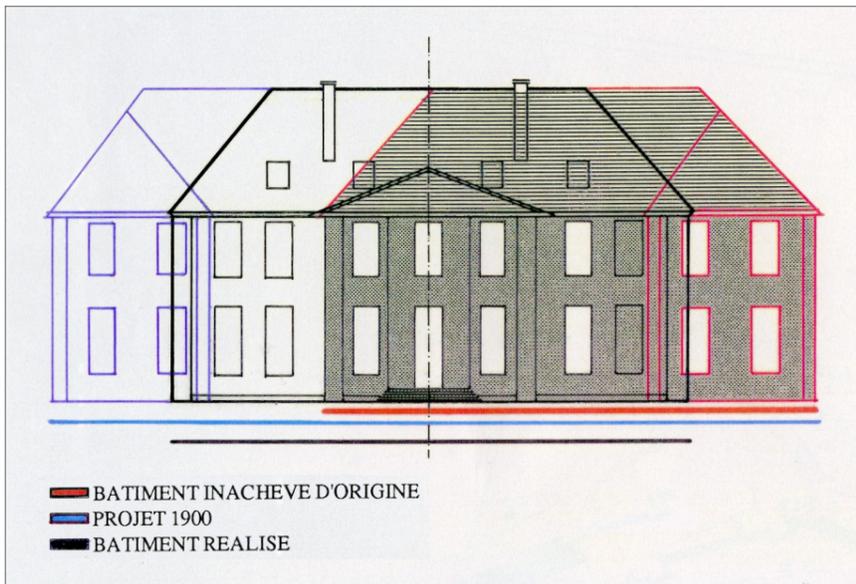


Fig. E.2. Evolution des projets du château de Creullet (ci-dessus)
Bruno Decaris, Etude préalable à la restauration des jardins, 1994



Fig. E.3. Cadastre de 1811 (ci-contre)
Source Archives départementales du Calvados

dense de communs conservés seulement en partie pour recentrer l'entrée principale. Avant 1900, le château présentait trois travées centrales, lesquelles se prolongeaient au sud-est d'une travée et s'achevaient sur un pavillon de deux autres travées. La formule était évidemment déséquilibrée et aurait dû s'étendre symétriquement au nord-ouest pour former un plan comparable au château voisin de Thaon. Mais ce n'est pas ce plan ambitieux qui fut retenu et

M. Labbey de Druval y préféra un plan massé qui l'obligea à détruire une partie du pavillon sud-est, à remodeler les façades et à regrouper les trois travées centrales dans un avant-corps couronné de frontons à ses armes (fig. E.2).

2 / Les menuiseries extérieures

Malgré ses modifications, le château conserve une bonne partie de ses menuiseries du XVIII^e siècle qui permettent de reconstituer le parti d'origine. Le rez-de-chaussée et l'étage étaient ainsi dotés de grandes croisées protégées par des contrevents brisés. L'usage de ceux-ci ne permettait pas de les diviser par une traverse d'imposte. Dans l'avant-corps central, en façade antérieure, les croisées du rez-de-chaussée étaient sommées d'une imposte en demi-lune. Les contrevents brisés étaient donc arrêtés au niveau de la traverse d'imposte. Sur la façade postérieure, les croisées du rez-de-chaussée étaient quadrangulaires et adoptaient alors des contrevents sur toute leur hauteur. Il est plus intéressant de noter que la porte-croisée a utilisé, elle aussi, des contrevents. Toutefois, la hauteur des vantaux vitrés, déjà hors du commun sur les croisées, a contraint le menuisier à introduire une imposte qu'il a voulue invisible. Nous verrons plus loin sa conception originale. Nous débuterons notre analyse par une croisée de l'étage n'ayant subi qu'une modification de ses petits-bois pour l'adapter aux grands carreaux. Nous étudierons ensuite plus succinctement les croisées du rez-de-chaussée pour en reconstituer la forme originale et montrer leurs modifications, puis terminerons par la porte-croisée ouvrant sur les jardins pour détailler la conception particulière de son imposte et la fermeture de ses contrevents.

3 / Une croisée du premier étage (planches n°4 et 5, plans n°1 à 7)

La menuiserie

Le bâti dormant

Le bâti dormant est composée de deux montants, d'une traverse haute et d'une pièce d'appui. Les montants ont un profil adapté aux contrevents extérieurs. Ils sont donc plus épais qu'à l'accoutumée pour fixer ces contrevents (plan n°4). Leur cochonnet montre une pente pour faciliter la manœuvre vers l'intérieur des contrevents selon un procédé que nous expliquerons plus loin. Sinon, ils intègrent traditionnellement une contre-noix afin d'améliorer l'étanchéité avec les vantaux vitrés. Il est à noter qu'ils possèdent également une feuillure intérieure qui sert en principe à poser des volets intérieurs, mais qui n'a ici qu'une fonction esthétique pour compenser la saillie de la cote intérieure (plan n°5).

La pièce d'appui ne présente pas de gorge de récupération des eaux (sauf une gorge récente) et est moulurée d'un quart-de-rond souligné par un filet (plan n°6). Ce profil inhabituel était également utilisé sur certaines croisées du château de Thaon daté de 1732 et situé à moins de dix kilomètres. Elle est posée à plat sur un appui en pierre légèrement pentu (4%), celui-ci bénéficiant d'un relevé intérieur pour assurer l'étanchéité à l'eau de l'ensemble (fig. 5.3 et 5.6). Il s'agit d'un procédé couramment utilisé durant toute la première moitié du XVIII^e siècle en Normandie², mais qui n'est pas aussi efficace que l'appui à rejingot utilisé dès 1730 au château de Magny à Magny-en Bessin (étude n°14018).

² Hôtel-Dieu de Bayeux à la fin du XVII^e siècle (étude n°14001), ancien « presbytère » de Laize-la-Ville en 1701 (étude n°14008), ancienne abbaye de Saint-Pierre-sur-Dives dans les années 1720 (étude n°14002), abbaye de Juaye-Mondaye en 1738 (étude n°14023), château de Barbeville au début des années 1750.

Les vantaux vitrés

Ils sont assemblés à tenons et mortaises traversées et divisés par un réseau de petits-bois. Certains vantaux de l'étage conservent un petit-bois sur deux d'origine, les autres ayant été supprimés pour les adapter aux grands carreaux. A l'intérieur, ces petits-bois sont moulurés d'un tore accosté de deux baguettes (plan n°4), tandis qu'à l'extérieur, ils présentent une petite feuillure de 8 mm pour installer les carreaux et un tore très plat pour évacuer l'eau plus efficacement. Les carreaux étaient donc toujours montés avec des bandes de papier ou des profilés en plomb, comme au château de Thaon en 1732 (étude n°14030). Si le mastic était connu, il n'était pas encore d'un emploi généralisé.

Les battants de rive sont moulurés d'une noix pour assurer une meilleure étanchéité avec le bâti dormant (plan n°4 et 5). Quant aux battants du milieu (plan n°5), ils joignent par un double chanfrein et reçoivent deux cotes, celle de l'extérieur étant particulièrement massive pour intégrer les gorges latérales nécessaires à la fermeture des contrevents. Si l'importance de cette cote a pu être atténuée par un élégé bordé de deux doucines, elle a aussi occasionné un profil de jet d'eau plus saillant qu'à l'accoutumée pour l'amortir en partie basse (fig. 5.3).

Les contrevents

Le système de fermeture des contrevents utilisé à Creullet est identique à celui des châteaux de Versainville (3^e décennie du XVIII^e siècle, étude n°14014), de Magny-en-Bessin (1730, étude n°14018) et de Tracy-sur-Mer (étude n°14028)). Les contrevents doivent être plaqués sur les vantaux vitrés avant d'être ramenés vers l'intérieur de la pièce pour être bloqués par la cote des vantaux vitrés lors de leur fermeture (fig. 5.5). Les deux petites feuilles qui sont ferrées sur le bâti dormant ont donc une rive fortement chanfreinée (fig. 4.4 et plan n°4). Si le cochonnet du bâti dormant est très saillant, comme à Creullet, les contrevents sont repliés contre les tableaux de la fenêtre (châteaux de Versainville, de Magny-en-Bessin et de St-André-d'Hébertot). Si au contraire, le cochonnet est réduit à sa largeur habituelle, les contrevents sont déployés sur la façade (château de Tracy-sur-Mer).

Ces contrevents, difficiles à fermer sur de grande hauteur, ont généralement été supprimés. A Creullet, ils sont heureusement conservés en grande partie, même si leur mode de fermeture a été quelque peu modifié. Ils sont composés de deux feuilles de largeur inégale (fig. 4.1 et plan n°3). Quand bien même chaque feuille n'est constituée que d'une planche, le menuisier l'a renforcée en pied et en tête d'une emboîture assemblée à tenon et mortaise. Cette emboîture est plus communément utilisée pour assembler plusieurs planches. Elle a ici pour fonction unique de protéger le haut du contrevent des intempéries, l'emboîture basse étant inutile, voire nuisible pour la conservation du pied du contrevent. Néanmoins, même si le phénomène n'était sans doute pas voulu par le menuisier, on ne peut que constater que les deux emboîtures ont participé à la durabilité du mode de fermeture. En effet, au vu de la largeur des contrevents, la fluctuation en largeur de simples planches les aurait inévitablement fait sortir de la cote des vantaux vitrés. Ici, les emboîtures en bois de bout maintiennent une largeur quasi constante des contrevents depuis le XVIII^e siècle (fig. 4.1 et 5.5)³. Par contre, la largeur des planches a diminué et perturbé le système de fermeture.

Au château de Tracy-sur-Mer, il ne reste que deux paires de contrevents dont les feuilles sont assemblées par des barres à queue. Ils ont probablement été refaits, et peut-être selon leur conception d'origine. Le château de Saint-André-d'Hébertot possédait également ce type de contrevents. Ils ont tous été supprimés à l'exception d'une porte-croisée, mais on peut comprendre leur conception quelque peu différente de Creullet. Il n'était en effet pas nécessaire de les faire entrer dans la pièce pour les bloquer. Il suffisait de rabattre les deux contrevents sur le vantail gauche qui possédait la cote munie de deux gâches et de fermer deux verrous horizontaux disposés sur le contrevent droit pour fermer l'ensemble. Ensuite, le vantail droit pouvait être fermé. C'est le système que nous observerons plus loin sur la porte-croisée.

La serrurerie

Les organes de rotation

La rotation des vantaux vitrés est assurée par des fiches à chapelet à cinq nœuds (fig. 5.4). Celle des contrevents l'est par des charnières dont une aile est fichée dans le bâti dormant et l'autre, plus longue et articulée, est posée en applique sur le contrevent (fig. 5.5).

Les organes de fermeture

Les vantaux ferment par une espagnolette fixée par des embases à platine (fig. 5.1 et plan n°7). Entre le crochet du haut et la poignée, la platine dissimule un petit verrou commandé par la tringle. L'ensemble ne fonctionne plus et a été en partie mutilé, mais un système comparable était utilisé sur les portes-croisées du château de Magny-en-Bessin. La poignée de l'espagnolette a une forme en lyre et n'est pas ajourée (fig. 5.2 et plan n°7). Par contre, au rez-de-chaussée, les mêmes espagnolettes ont des poignées finement ajourées à la grecque qui ont sans aucun doute été mises en place lors de la modification des croisées (cf. ci-dessous et fig. 6.1). Il est à noter que les gâches réalisées dans une tôle épaisse n'ont pas de goujon pour arrêter les crochets de l'espagnolette.

4 / Une croisée quadrangulaire du rez-de-chaussée (planche n°6)

Les croisées du rez-de-chaussée adoptaient la même conception que celles de l'étage. Leurs vantaux vitrés avaient dix carreaux sur la hauteur, mais ils ont perdu un petit-bois sur deux pour les doter de grands carreaux à une époque indéterminée. En outre, ils ont été réduits pour introduire une traverse d'imposte invisible dans la hauteur d'un petit-bois. Cette modification a évidemment nécessité la réalisation d'une douille et d'un tenon (mouffle) pour raccorder les deux tringles de leur espagnolette et les a fragilisés, surtout après avoir supprimé une partie de leurs petits-bois. Cependant, la pratique n'est pas nouvelle et on a pu l'observer au château de Magny-en-Bessin ou dans un hôtel de Mortagne-au-Perche (étude n°61010). Rien d'étonnant à cela, si l'on précise que ces croisées d'environ 10 pieds (3,30 m)⁴ de hauteur sont bien supérieures aux recommandations de Jacques-François Blondel qui limitait les croisées sans imposte à 8 ou 9 pieds (2,60 à 2,92 m)⁵.

3 Le plan n°3 reproduisant ces contrevents est d'ailleurs établi d'après la longueur de ces emboîtures et non des planches dont la largeur a diminué.

4 Fenêtre (cotes en tableaux) : 3 403 mm par 1 394 mm. Vantaux vitrés (hauteur) : 3 325 mm. Carreaux : 276 par 223 mm.

5 J.-F. Blondel, *De la distribution des maisons de plaisance et de la décoration des édifices en général*, Paris, 1738, tome 2, p. 160.

5 / Une croisée à imposte en demi-lune du rez-de-chaussée (plan n°8, planche n°6)

Ce type ne se différencie par des autres, hormis l'introduction d'une imposte en demi-lune, et concerne uniquement deux croisées en façade antérieure. Leurs vantaux du bas, qui étaient divisés en sept carreaux, ont perdu leurs petits-bois d'origine, ceux-ci ne permettant pas une division en quatre carreaux sur la hauteur. Leur imposte conserve trois petits-bois du XVIIIe siècle et montre une conception initiale différente. Elle comprenait en effet un petit-bois circulaire et quatre petits-bois rayonnants en plus, selon une composition qui offrait maintes variantes.

6 / Une porte-croisée (planche n°2 et 3)

La conception de cette porte-croisée suit celle des croisées du rez-de-chaussée. Elle présentait, comme elles, des vantaux vitrés à dix carreaux avant suppression de la moitié de ses petits-bois et elle conserve toujours ses contrevents brisés (fig. 2.2 à 2.4). Cependant, sur ces deux aspects, on peut noter des différences originales.

En effet, même si le linteau de cette porte règne à un niveau inférieur à ceux des croisées, le menuisier a préféré la doter de vantaux vitrés moins élevés en introduisant une imposte. Afin de sauvegarder l'harmonie de l'ensemble, il a cherché à masquer la perception depuis l'extérieur de la traverse d'imposte. Le procédé est réussi, puisque sans un examen attentif, on ne la voit effectivement pas. Pour ce faire, un petit-bois sectionné en deux sur sa hauteur forme la traverse d'imposte et la traverse haute du vantail vitré. Ces deux traverses doivent être suffisamment hautes pour être assemblées et rigidifier les bâtis. A l'intérieur, elles sont donc légèrement éléguées pour faire ressortir la forme d'un petit-bois (fig. 3.3 et 3.4), tandis qu'à l'extérieur, elles sont nettement en retrait pour laisser passer au-devant les carreaux de verre (fig. 3.5). Sur la face intérieure, il est probable que la partie éléguée était d'une couleur différente de celle des petits-bois. Sur la face extérieure, la couleur noire visible à l'arrière des carreaux ne doit guère être éloignée de l'aspect d'origine. On observe également cette façon de faire au droit de la traverse haute de l'imposte (fig. 3.1) pour répondre aux contrevents extérieurs dont la hauteur est limitée par l'arc surbaissé de la porte.

Ces contrevents passent devant la traverse d'imposte. Ils ne peuvent donc être fermés en les ramenant vers l'intérieur de la pièce pour être bloqués par la cote des vantaux lors de leur fermeture. Une cote du même type est utilisée, mais sectionnée en deux et sans gorge latérale. Pour la fermeture, les deux contrevents sont rabattus sur la traverse d'imposte et condamnés par deux grands verrous verticaux entaillés dans l'épaisseur du bois (fig. 3.6). Ensuite, le vantail vitré gauche est fermé, puis c'est le tour du verrou horizontal du contrevent droit dont le pêne est suffisamment long pour traverser la cote et condamner les deux. Il reste ensuite à fermer le vantail vitré droit qui ne peut participer à la condamnation des contrevents. Tous les éléments de serrurerie doivent évidemment être entaillés pour rabattre les contrevents dans l'embrasure extérieure. Rappelons que ce procédé était employé pour l'ensemble des contrevents du château de Saint-André-d'Hébertot.

7 / Datation

Les croisées du château de Creullet appartiennent à une famille de croisées à contrevents brisés qui semble avoir eu un certain succès dans la région de Caen. Versainville en est peut-être un des premiers représentants dans les années 1720 avec ses contrevents mal adaptés du fait du maintien d'une traverse d'imposte. Aux châteaux de Creullet, Magny-en-Bessin, Tracy-sur-Mer ou Saint-André-d'Hébertot, ces traverses n'ont plus cours, au risque de fragiliser des vantaux trop élevés et de devoir les modifier par la suite pour retrouver des hauteurs plus orthodoxes. Ces croisées ne pouvaient se développer avant l'abandon de la croisée traditionnelle divisée en compartiments et leur succès a pu être favorisé par l'absence d'un système de fermeture efficace des vantaux et des volets intérieurs jusqu'aux années 1730, lequel prendra la forme à Paris d'une espagnolette à pannetons et agrafes. Les caractéristiques de ces croisées ne permettent guère d'être précis sur leur datation. Leur poignée en lyre nous incite à éliminer les premières décennies du XVIIIe siècle. Si cette forme est exclusive à Paris, au moins à partir de 1730 selon les éléments retrouvés par Claudes Landes⁶, autour de Caen, les premières poignées ne semblent avoir adopté qu'une forme rectiligne. Si l'on excepte la troublante cheminée du XVIIe siècle qui orne le vestibule de Creullet et qui témoigne d'un château plus ancien ou d'un remontage, les agrafes sculptées des fenêtres dans le plus pur style rocaille nous éloignent du début du XVIIIe siècle. Louis de Quincey, qui s'était marié à Marguerite de Cormier en 1669, meurt en 1708, celle-ci s'éteignant en 1724. En fin de vie, on peut penser que ces propriétaires âgés n'ont pas entamé la reconstruction de leur château. La piste de Jacques Crevel, avocat au Parlement de Normandie, est probablement plus intéressante. En déshérence, Creullet est partagé en 1726 en quatre lots. En 1731, Jacques Crevel se porte acquéreur de plusieurs clos et semble-t-il du premier lot tenant le titre et le manoir. Les années qui suivront le verront tenter de reconstituer le domaine. Au vu de ces éléments, on peut penser que c'est Jacques Crevel, au début des années 1730, qui entame le grand projet de reconstruction du château.

Situation



Documents annexés

- Planche n°1 : Edifice
- Planche n°2 : Edifice et porte-croisée
- Planche n°3 : Porte-croisée
- Planche n°4 : Croisée de l'étage
- Planche n°5 : Croisée de l'étage
- Planche n°6 : Croisée du rez-de-chaussée
- Plan n°1 : Elévation intérieure
- Plan n°2 : Elévation extérieure (contrevents ouverts)
- Plan n°3 : Elévation extérieure (contrevents fermés)
- Plan n°4 : Sections horizontales
- Plan n°5 : Sections horizontales
- Plan n°6 : Sections verticales
- Plan n°7 : Serrurerie
- Plan n°8 : Restitution d'une imposte en éventail

⁶ C. Landes, « Catalogue des espagnolettes » dans M. Fleury, J.-F. Belhoste et G.-M. Leproux (dir.), *Fenêtre de Paris, XVIIe et XVIIIe siècles*, Cahiers de la Rotonde n°18, 1997, p. 115-123.